Aide de l'État aux chemins de fer.—Afin de permettre la construction de chemins de fer privés en prévision de la colonisation ou à travers des régions peu peuplées où le trafic n'était guère considérable, les gouvernements fédéral et provinciaux, et même les municipalités, durent fournir une certaine aide, qui consistait généralement en une subvention fixe par mille de voie aménagée, et dans les premiers temps, en concessions de terres autres que pour l'emplacement des voies. Au fur et à mesure que le pays grandissait, les inconvénients de la concession de terres devinrent plus manifestes et l'aide accordée prit plus souvent la forme d'une subvention par mille de voie, d'un prêt ou d'une souscription d'actions. Plus tard est venue la garantie des obligations et, depuis l'organisation du National-Canadien, toutes les émissions d'obligations du réseau, sauf celles qui s'appliquent au matériel roulant, ont été garanties par le gouvernement fédéral. Les gouvernements fédéral et provinciaux n'ont plus accordé d'autres concessions de terres ni subventions depuis 1939.

Pendant la période d'expansion ferroviaire antérieure à 1918, certaines provinces garantissaient les obligations de lignes de chemins de fer qui, par la suite, ont été incorporées au National-Canadien. A mesure qu'elles arrivent à l'échéance ou sont retirées, ces obligations sont payées par le National-Canadien en grande partie au moyen de fonds obtenus par l'émission de nouvelles obligations garanties par le gouvernement fédéral. Des obligations garanties par le Nouveau-Brunswick, l'Ontario, le Manitoba, la Saskatchewan, l'Alberta et la Colombie-Britannique ont ainsi été éteintes ces dernières années. Les obligations de chemins de fer garanties par le gouvernement fédéral le 31 décembre 1957 se chiffraient par \$730,348,955; ce montant ne comprend pas \$97,756 d'obligations perpétuelles et d'actions garanties du Grand-Tronc, maintenant rattaché au National-Canadien, dont l'intérêt et les dividendes sont garantis par le gouvernement fédéral.

Sous-section 3.—Trafic

Le tableau 8 donne la statistique de 1948 à 1957 des voyageurs et marchandises transportés par les chemins de fer. Le National-Canadien fait l'objet d'une analyse distincte à la p. 807.

8.—Statistique des services de voyageurs et de marchandises, 1948-1957

Nota.—Les chiffres de 1910 à 1949 figurent au tableau correspondant des *Annuaires* antérieurs; à compter de l'édition de 1922-1923.

| Année | Service de voyageurs | | | | |
|---|--|---|--|---|---|
| | Trains- voyageurs- milles productifs ¹ | Wagons- voyageurs- milles ¹ | Voyageurs transportés ² | Voyageurs- milles | Voyageurs- milles par mille de ligne |
| 1948 1949 19503 1951 1952 | 45,680,009 43,744,164 46,200,947 | 410, 689, 409 407, 421, 229 392, 800, 555 415, 178, 734 431, 234, 562 | 38,279,981 34,883,803 31,139,092 30,995,604 30,167,145 | 3,477,273,000 3,193,174,337 2,816,154,232 3,110,240,504 3,151,261,385 | 82, 193 74, 497 65, 519 72, 424 73, 319 |
| 1953. 1954. 1955. 1956. 1957. | 45,745,089 44,556,022 43,782,624 | 430,726,717 416,969,275 417,729,975 420,687,663 409,175,053 | 28,736,159 28,396,528 27,229,962 26,070,766 22,965,974 | 2,985,943,809 2,863,036,611 2,891,685,018 2,907,568,012 2,925,132,819 | 69,378 66,391 64,853 64,934 65,236 |

Renvois à la fin du tableau, p. 802.